

15ème législature

Question N° : 27852	De Mme Patricia Mirallès (La République en Marche - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées		Ministère attributaire > Solidarités, autonomie et personnes handicapées
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse >Déplafonnement du CESU	Analyse > Déplafonnement du CESU.
Question publiée au JO le : 31/03/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Patricia Mirallès interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur le plafonnement du dispositif « chèque emploi service universel » (CESU). À ce titre, elle propose à Mme la secrétaire d'État d'augmenter ce plafonnement, prévu à 200 heures par mois, à titre provisoire, pendant la période de crise sanitaire. Les risques liés à une contamination d'une personne handicapée pourraient nécessiter, le cas échéant, un besoin d'assistance accru et vital. Elle lui demande quel est son avis sur ce sujet.